

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 OCTOBRE 2022**

Conformément à l'Article L. 2121-25 du CGCT modifié par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022

Elus présents : Myriam ALINAT, Laurent BERNAT, Yves CASTAN, Fabien COVINHES, Marie-Claude DECUP-CAUMES, Marie DELMAS, Viviane RAMONDENC, Alain RASCOL, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Marie-Lou WALIGORSKI

Elus absents excusés : Vivien GUIRAUD-Bernard LAFFOND-Jean-François ROUSSET-Karine VALAT

Procuration: Vivien GUIRAUD à Patrick RIVEMALE

➤ **Délibération n° 31-2022 – Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructures de Recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) au SIEDA**

La proposition d'installation d'une borne de recharge électrique est approuvée. Une convention de mise à disposition d'un terrain privé de la commune pour l'installation de l'infrastructure et une seconde qui fixe les conditions administratives, techniques et financières seront signées avec le SIEDA.

Vote : **Approuvée à l'unanimité**

➤ **Délibération n° 32-2022–Projet de cession du château d'eau de Montlaur et d'acquisition d'une parcelle contigüe au château d'eau**

La commune cède le château d'eau de Montlaur inutilisé qui est incorporé dans une propriété privée en vue de régularisation et achète une parcelle contigüe au château d'eau sur laquelle une borne à incendie et un banc public sont implantés

Vote : **Approuvée à l'unanimité**

➤ **Délibération n° 33-2022– Acquisition foncière**

Afin de pérenniser et régulariser l'accès à la chaudière et la cuve à fioul de l'église de Montlaur la commune décide d'acquérir une emprise de 66 m2

Vote : **Approuvée à l'unanimité**

➤ **Délibération n° 34-2022 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2023**

La commune décide d'adopter la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2023 avant sa généralisation au 1^{er} janvier 2024

Vote : **Approuvée à l'unanimité**

➤ **Délibération n° 35-2022 Budget assainissement : décision modificative n°1**

Afin de pouvoir comptabiliser des écritures d'ordre budgétaire sur le service assainissement une modification budgétaire est nécessaire.

Vote : **Approuvée à l'unanimité**

➤ **Délibération n° 36-2022 : Attribution de subventions**

Une subvention est attribuée aux associations suivantes : A.D.M.R. de Rance et Rougiers à Belmont/Rance, l'Amicale des sapeurs-pompiers de Camarès et l'association TUZOLANA ACCUEIL de Montlaur.

Vote : **Approuvée à l'unanimité**

Séance levée à 22H 30

Le Maire, Patrick RIVEMALE

La secrétaire de séance, Nathalie RICARD